



AMAP STEAKS HACHES DE LA FERME RICHART



WITTELSHEIM

Saison 2022/2023

Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent contrat est signé entre :

Le producteur	Le consomm'acteur
EARL RICHART - RICHART Antoine	NOM, prénom
125 Grand Rue 68480 ROPPENTZWILLER	Adresse
	Code postal, commune
earlrichart@yahoo.fr	Mail
03.89.07.94.49 / 06.87.12.15.83	Tél

Les membres de ThurAmap reconnaissent être liés par les valeurs et les engagements de la **Charte de ThurAmap** (voir www.thuramap.fr, onglet « Une amap, c'est quoi ? »).

LES PANIERS : le consomm'acteur souhaite acheter et le producteur souhaite vendre des paniers dont la composition est la suivante :

Type de production : Viande d'élevage, en cours de conversion bio.

COMPOSITION D'UN PANIER POUR TOUTE LA DUREE DE LA SAISON :

Le consomm'acteur compose son panier en choisissant le nombre de steaks qu'il souhaite acheter à chaque distribution, tous les mois (voir le détail des dates de distribution).

Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix total du panier
Steaks hachés surgelés	1.90€		
TOTAL PANIER			

Les steaks ont un poids de 125 g ; ils sont surgelés et emballés à l'unité.
Viande provenant de vaches laitières âgées de 4 à 6 ans, en cours de conversion bio.

LES DISTRIBUTIONS : Elles ont lieu une fois par mois pendant la durée de la saison au lieu et aux dates indiqués ci-après :

Durée de la saison pour le consomm'acteur	La saison commence le et se termine le 09 mars 2023.												
Nombre total de distributions	La saison correspond à paniers . (12 paniers pour la saison complète, commençant le 07 avril 2022)												
Jours de distribution	Les distributions ont lieu les jeudis, entre 18h00 et 18h45												
Dates de distribution	<table border="1"> <tr> <td><input type="radio"/> 07 avril 2022</td> <td><input type="radio"/> 11 août 2022</td> <td><input type="radio"/> 01 décembre 2022</td> </tr> <tr> <td><input type="radio"/> 05 mai 2022</td> <td><input type="radio"/> 08 septembre 2022</td> <td><input type="radio"/> 12 janvier 2023</td> </tr> <tr> <td><input type="radio"/> 02 juin 2022</td> <td><input type="radio"/> 06 octobre 2022</td> <td><input type="radio"/> 09 février 2023</td> </tr> <tr> <td><input type="radio"/> 07 juillet 2022</td> <td><input type="radio"/> 03 novembre 2022</td> <td><input type="radio"/> 09 mars 2023</td> </tr> </table>	<input type="radio"/> 07 avril 2022	<input type="radio"/> 11 août 2022	<input type="radio"/> 01 décembre 2022	<input type="radio"/> 05 mai 2022	<input type="radio"/> 08 septembre 2022	<input type="radio"/> 12 janvier 2023	<input type="radio"/> 02 juin 2022	<input type="radio"/> 06 octobre 2022	<input type="radio"/> 09 février 2023	<input type="radio"/> 07 juillet 2022	<input type="radio"/> 03 novembre 2022	<input type="radio"/> 09 mars 2023
<input type="radio"/> 07 avril 2022	<input type="radio"/> 11 août 2022	<input type="radio"/> 01 décembre 2022											
<input type="radio"/> 05 mai 2022	<input type="radio"/> 08 septembre 2022	<input type="radio"/> 12 janvier 2023											
<input type="radio"/> 02 juin 2022	<input type="radio"/> 06 octobre 2022	<input type="radio"/> 09 février 2023											
<input type="radio"/> 07 juillet 2022	<input type="radio"/> 03 novembre 2022	<input type="radio"/> 09 mars 2023											
Lieu de distribution	Foyer Rencontre et Loisirs - 24 rue des Fauvettes - Wittelsheim												

AMAP
STEAKS HACHES de la
" LA FERME RICHART "

WITTELSHEIM

Saison 2022/2023

LE PRIX ET LES PAIEMENTS		
Prix d'un panier	Voir tableau	Soit : €
Prix pour la saison€ X paniers = €	
Paiement ○ par chèques à l'ordre de : SAS RICHART Ou ○ par virement (se renseigner au point info)	<input type="checkbox"/> Si le montant total pour la saison est inférieur à 50€ 1 chèque de €, encaissé en mai 2022 ou lors de l'inscription pour les personnes s'inscrivant en cours de saison <input type="checkbox"/> Si le montant total pour la saison est supérieur à 50€ 1 chèque de€, encaissé en mai 2022 ou lors de l'inscription pour les personnes s'inscrivant en cours de saison Ou 3 chèques de€, encaissés en mai 2022, en septembre 2022 et le dernier en janvier 2023. <input type="checkbox"/> 1 virement permanent (se renseigner au point info)	

Carte à points :

Vous souhaitez de temps en temps pouvoir prendre **plus** de steaks que votre panier hebdomadaire ?
Il s'avère que la charte des amaps ne permet pas d'achats supplémentaires hors contrats et de paiements en espèces sur les lieux de distribution.

Pour répondre à ce type de demandes, ThurAmap a créé pour vous la **carte à points**, sans date limite d'utilisation, et renouvelable/rechargeable sous conditions.

Paiement par chèque à l'ordre du producteur lors de l'achat de la carte.

Attention ! Seules les personnes ayant souscrit un contrat auprès de l'amaap « LA FERME RICHART » pourront renouveler leur carte à points en cours de saison.

Renseignez-vous auprès de votre amap, au point info ou sur le site de ThurAmap.

Le consomm'acteur doit également s'acquitter de sa cotisation annuelle à ThurAmap (10€), pour la saison 2022/2023. Une seule cotisation pour toute la saison et par personne, quel que soit le nombre d'amaps auxquelles vous êtes inscrit(e).

Merci d'indiquer ci-dessous si vous êtes intéressé(e), pour participer au comité de pilotage de l'amaap « LA FERME RICHART »

OUI

NON

Fait à, le et signé en deux exemplaires par les 2 parties.

Le producteur	Le consomm'acteur
(signature)	(signature)